

LA PRODUCTION ANNUELLE EN VOLUME

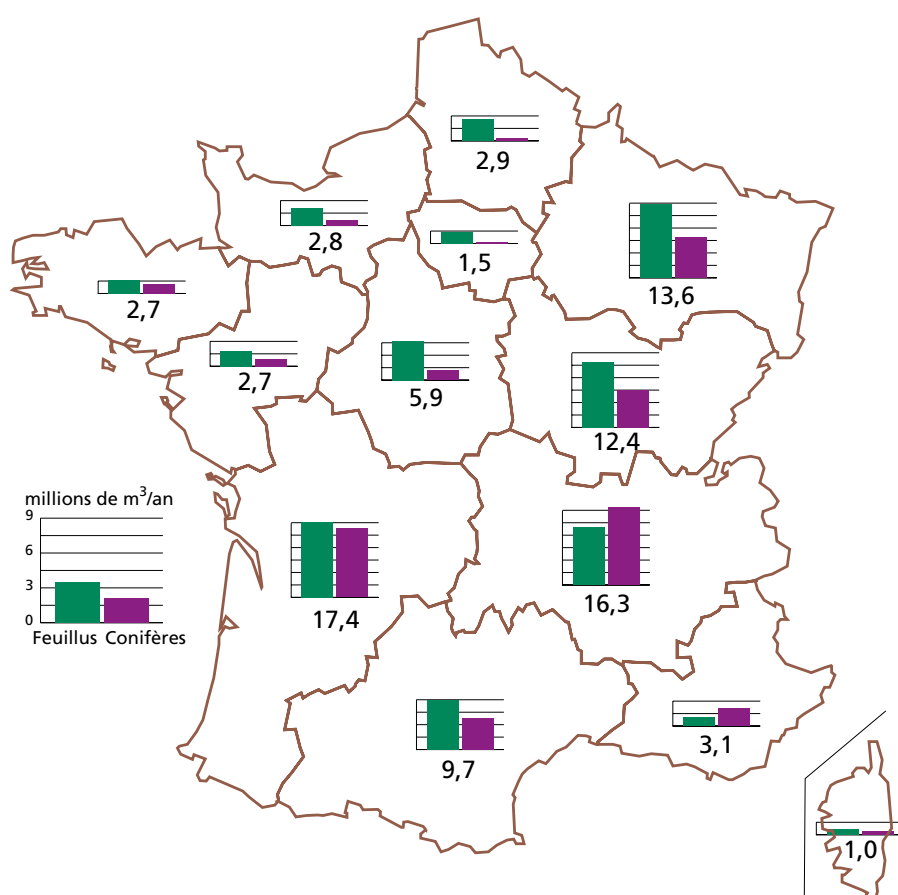
IGN
INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

La production biologique de bois en forêt correspond à l'accroissement de matière bois produit par la croissance des arbres pendant une période donnée, ici la période 2007-2015.

À l'IGN, la production biologique est estimée par la mesure des 5 derniers cerne entiers d'accroissement, donc sur une période de 5 ans. Elle est ensuite annualisée pour fournir une production biologique annuelle moyenne. Elle est exprimée en volume « bois fort tige* ».

Pour en savoir plus, téléchargez *L'IF n°28*

LA PRODUCTION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



Production annuelle en volume par région administrative et par groupe d'essences

Région administrative	Production (Mm ³ /an)
Île-de-France	1,5 ± 0,1
Centre-Val de Loire	5,9 ± 0,3
Bourgogne-Franche-Comté	12,4 ± 0,4
Normandie	2,8 ± 0,2
Hauts-de-France	2,9 ± 0,2
Grand Est	13,6 ± 0,4
Pays de la Loire	2,7 ± 0,2
Bretagne	2,7 ± 0,2
Nouvelle-Aquitaine	17,4 ± 0,6
Occitanie	9,7 ± 0,5
Auvergne-Rhône-Alpes	16,3 ± 0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,1 ± 0,2
Corse	1,0 ± 0,2
France	92,0 ± 1,3

La production annuelle en volume est la somme de plusieurs termes :

- la production des arbres vifs (accroissement des arbres vifs + recrutement) ;
- la production des arbres coupés ;
- la production des arbres chablis (chablis ordinaires).

Les chiffres donnés dans cette plaquette correspondent à l'ensemble de ces trois termes sur les périodes de végétation 2007 à 2015. Cette période est considérée comme la période 2007-2015, compatible avec les autres plaquettes pour établir le bilan des flux.

La production des arbres coupés correspond à la production des arbres prélevés durant la période mi-2007 à mi-2016.

Les chablis de la tempête Klaus n'étant pas considérés comme des chablis ordinaires, leur production (coupé ou chablis) n'est pas prise en compte dans ce calcul.

* Le volume bois fort tige correspond à un volume sur écorce, ne comprenant ni les arbres de diamètre inférieur à 7,5 cm à 1,30 m, ni les branches, ni le tronc au delà de 7 cm (diamètre de découpe fin bout).

